

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 9 novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Démarche de réflexion sur l'ensemble foncier du centre du village

2022 / 043

Extrait du registre

L'an deux mille vingt-deux
le 9 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine –Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : Mme INGLES Martine – M. PINEDE Jean-Marie

Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 4 novembre 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'engager une démarche de réflexion sur l'ensemble foncier du centre du village constitué par les parcelles :

- Maison FABRE + grange/remise - B93, B609, B95, B614, B88,
- Jardin d'enfants - B87,
- Parking des forains - B86,
- Hangar CALVET - B949,
- Parcelles CALVET (tout ou partie) - B952.

Et leur articulation avec le reste de l'urbanisation du village, avec pour objectifs (non limitatifs) de créer :

- Un local technique,
- Un transfert et/ou extension du jardin d'enfants, la création d'un espace multisports,
- La création de logements locatifs (maison FABRE),
- La création d'une voie de désenclavement,
- La réflexion sur la création d'un ensemble de logements locatifs sociaux et/ou Accession,

Cette démarche est le cadre d'une pré étude en vue d'engager une modification du PLU.

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **APPROUVE** l'engagement d'une démarche de réflexion sur l'ensemble foncier du centre du village, telle que présentée ci-dessus,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette affaire,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-21660188/20221109-2022-043-DE
Date de réception en préfecture : 08/12/2022